COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON LOIRE ATLANTIQUE

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX INTERCLUBS ADULTES

Saison 2026/2027

Table des matières

Article I. Généralités 4
Alinéa I.1 Organisation 4
Alinéa I.2 Portée de ce règlement 4
Alinéa I.3 Divisions 4
Alinéa I.4 SEN/VET - Composition des divisions 5
Article II. Engagement des équipes 5
Alinéa II.1 Inscription d'une équipe 5
Alinéa II.2 Correspondant club 5
Alinéa II.3 Capitaine d'équipe 5
Alinéa II.4 Dossier d'inscription 5
Alinéa II.5 Nombre d'équipes par division 5
Article III. Promotion, relégation, forfait des équipes 6
Alinéa III.1 SEN/VET - Principe général des promotions 6
Alinéa III.2 SEN/VET - Principe général des relégations 6
Alinéa III.3 SEN/VET - Division incomplète 7
Alinéa III.4 SEN - Ajustement par rapport au championnat régional 7
Alinéa III.5 SEN - Forfait d'une équipe en championnat régional 7
Alinéa III.6 SEN/VET - Forfait d'une équipe en championnat départemental 7
Alinéa III.7 HOM – Principe en challenge hommes 7
Article IV. Constitution des équipes 7
Alinéa IV.1 Constitution d'une équipe 7
Alinéa IV.2 SEN - Constitution d'une équipe Seniors 8
Alinéa IV.3 VET - Constitution d'une équipe Vétérans 8
Alinéa IV.4 HOM - Constitution d'une équipe Hommes 8
Alinéa IV.5 Valeur d'une équipe ou d'une paire de double 8
Alinéa IV.6 Rang d'une équipe 9
Alinéa IV.7 Autorisation à la compétition 9
Alinéa IV.8 Ajout, suppression et transfert de joueur 9
Alinéa IV.9 Remplacement temporaire en championnat départemental 10
Alinéa IV.10 SEN – Joueurs titulaires en championnat régional ou national 10
Alinéa IV.11 SEN – Joueur remplaçant en championnat régional ou national 10
Article V. Déroulement du Championnat 10
Alinéa V.1 Constitution des poules 10
Alinéa V.2 Format du championnat 10
Alinéa V.3 Ordre des rencontres 11
Article VI. Déroulement des rencontres 11
Alinéa VI.1 Calendrier 11
Alinéa VI.2 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux 12
Alinéa VI.3 Délais 12
Alinéa VI.4 SEN - Format d'une rencontre Seniors 12
Alinéa VI.5 VET - Format d'une rencontre Vétérans 12
Alinéa VI.6 SEN/VET - Format d'une rencontre en barrage 12
Alinéa VI.7 HOM - Format d'une rencontre Challenge Hommes 13
Alinéa VI.8 Feuille de rencontre 13
Alinéa VI.9 Joueurs mutés 13
Alinéa VI.10 Nombre de matchs par rencontre 13
Alinéa VI.11 Hiérarchie des matchs 13
Alinéa VI.12 Changement de classement 13
Alinéa VI.13 SEN - Équipe incomplète 14
Alinéa VI.14 VET - Équipe incomplète 14
Alinéa VI.15 HOM - Équipe incomplète 14
Alinéa VI.16 Blessure ou abandon 14
Alinéa VI.17 Interruption de rencontre 15
Alinéa VI.18 Volants 15
Alinéa VI.19 Arbitrage 15
Alinéa VI.20 Transmission de la feuille de rencontre 15

Alinéa VI.21 Réclamation 15
Alinéa VI.22 Irrégularité 16
Alinéa VI.23 Collation d'après rencontre 16
Article VII. Classement 16
Alinéa VII.1 Classement d'une poule 16
Alinéa VII.2 Égalité entre équipes d'une même poule 16
Alinéa VII.3 Champions départementaux 16
Alinéa VII.4 Classement général d'une division 16
Article VIII. Sanctions 17
Alinéa VIII.1 Champ d'application des sanctions 17
Alinéa VIII.2 Joueur non autorisé à la compétition 17
Alinéa VIII.3 Joueur non autorisé à jouer dans l'équipe 17
Alinéa VIII.4 Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour 17
Alinéa VIII.5 Joueur ayant disputé 2 rencontres lors de la même journée 17
Alinéa VIII.6 Erreur dans la hiérarchie des matchs 17
Alinéa VIII.7 Équipe incomplète 18
Alinéa VIII.8 Rencontre reportée 18
Alinéa VIII.9 Interruption 18
Alinéa VIII.10 Nombre de matchs joués 18
Alinéa VIII.11 Transmission de la feuille de rencontre 18
Alinéa VIII.12 Enregistrement des matchs irréguliers 18
Alinéa VIII.13 Récidive 18
Alinéa VIII.14 Reprise de sanctions aux barrages 18
Alinéa VIII.15 Autres sanctions 18
Alinéa VIII.16 Réclamation 19
Article IX. Commission compétitions 19
Alinéa IX.1 Gestion du championnat 19
Alinéa IX.2 Membres de la Commission 19
Alinéa IX.3 Inscription des équipes 19
Alinéa IX.4 Responsables de division et de poule 19
Alinéa IX.5 Coordonnées 19

Préambule

Conformément aux règles officielles du badminton, le terme « joueur » désigne toute personne qui joue au badminton, il faut donc entendre « joueur ou joueuse ».

Article I. Généralités

Alinéa I.1 Organisation

Le championnat départemental interclubs, organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire Atlantique, oppose les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Alinéa I.2 Portée de ce règlement

Le présent règlement est valable pour le championnat départemental interclubs mixte seniors, le championnat départemental interclubs mixte vétérans et le championnat départemental interclubs challenge hommes. Tous les articles et les alinéas sont communs, cependant certains alinéas spécifiques sont préfixés avec le trigramme SEN pour le championnat mixte seniors, VET pour le championnat mixte vétérans ou HOM pour le championnat challenge hommes.

Alinéa I.3 Divisions

Le championnat départemental interclubs mixte comporte plusieurs divisions :

Championnat mixte seniors

D1S	Division Départementale 1 Seniors	8	équipes	->	1 poule unique
D2S	Division Départementale 2 Seniors	16	équipes	->	2 poules de 8 équipes
D3S	Division Départementale 3 Seniors	32	équipes	->	4 poules de 8 équipes
D4S	Division Départementale 4 Seniors	32	équipes	->	4 poules de 8 équipes
D5S	Division Départementale 5 Seniors	X	équipes	->	X poules de X équipes

Championnat mixte vétérans

D1V	Division Départementale 1 Vétérans	8	équipes	->	1 poule unique
D2V	Division Départementale 2 Vétérans	16	équipes	->	2 poules de 8 équipes
D3V	Division Départementale 3 Vétérans	16	équipes	->	2 poules de 8 équipes
D4V	Division Départementale 4 Vétérans	X	équipes	->	X poules de X équipes

Le championnat départemental interclubs **challenge hommes** comporte deux subdivisions : le Challenge Départemental composé des 24 meilleures équipes (départagées par leur valeur à la date limite d'inscription des joueurs dans les équipes, puis en cas d'égalité, par le nombre de joueurs D9 dans l'équipe, puis par tirage au sort) et le Challenge Promotion avec les autres équipes plus faibles. Le nombre de poules des deux subdivisions sera décidé par la commission en fonction du nombre d'équipes inscrites. A chaque début de saison, la compétition est remise à zéro, il n'y a donc ni promotion ni relégation en championnat départemental interclubs challenge hommes.

Alinéa I.4 **SEN/VET** - Composition des divisions

Les équipes engagées sont automatiquement qualifiées dans une division déterminée en fonction de leur résultat lors de la saison précédente selon l'Article 3.

Toute nouvelle équipe, quelle que soit sa valeur, sera inscrite dans la division la plus basse.

Article II. Engagement des équipes

Alinéa II.1 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental interclubs vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Alinéa II.2 Correspondant club

Chaque club devra désigner un correspondant et le référencer dans l'outil Decl'IC. Il sera l'interlocuteur auprès de cette commission pour tous problèmes liés au déroulement du championnat.

Alinéa II.3 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Alinéa II.4 Dossier d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le club devra impérativement se rendre sur Decl'IC (http://www.codep44-badminton.fr/DeclIC) pour :

- Renseigner le correspondant club ;
- Renseigner le(s) capitaine(s) d'équipe ;
- Renseigner la(les) composition(s) d'équipe(s) avec des joueurs licenciés FFBaD ;

Ces démarches devront être effectuées avant la date limite d'inscription, délivrée chaque année au lancement de la campagne d'inscription.

Les droits d'inscription pourront être versés par virement bancaire (à privilégier) ou par chèque libellé à l'ordre du « **CD44 Badminton** ». Ces droits d'inscription, par équipe engagée, sont fixés en assemblée générale du comité départemental.

La validité de l'inscription est conditionnée au paiement effectif par le club, avant le 30 juin précédent, de tous ses droits d'inscriptions (championnats départementaux interclubs adultes et coupe Caniquit) et amendes de la saison précédente.

Alinéa II.5 Nombre d'équipes par division

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par poule dans chaque division.

De ce fait, le nombre d'équipes d'un club est limité à 1 en D1S et D1V, 2 en D2S et D2V, et ainsi de suite...

Pour les divisions les plus basses, la règle reste la même. Le nombre de poules sera déterminé après la réception des dossiers d'inscription, en fonction du nombre d'équipes engagées.

En championnat départemental interclubs challenge hommes, un club ne peut pas présenter plus de trois équipes.

Article III. Promotion, relégation, forfait des équipes

A l'issue de la saison, les divisions de championnat mixte seniors et de championnat mixte vétérans sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir :

Alinéa III.1 SEN/VET - Principe général des promotions

Toute équipe promue de par ses résultats en championnat ne peut refuser la montée.

En **D1S**, à la suite des Play-Offs impliquant les 3 meilleures équipes de la première phase de championnat, l'équipe classée 1ère est championne départementale et promue en Régionale 3, et l'équipe classée 2ème est qualifiée pour un éventuel barrage d'accession en Régionale 3.

En **D1V**, à la suite des Play-Offs impliquant les 3 meilleures équipes de la première phase de championnat, l'équipe classée 1ère est championne départementale et qualifiée pour la Coupe de la Ligue vétérane.

En **D2S** et **D2V**, les 2 équipes terminant aux deux premières places des Play-Offs impliquant les équipes classées 1ère et 2ème de chaque poule sont promues en D1S et D1V.

En **D3S**, 4 équipes parmi les 8 qualifiées pour les Play-Offs (les équipes classées 1ère et 2ème de chaque poule) sont promues en D2S.

En **D3V**, les 2 équipes classées à la 1ère place de chaque poule sont promues directement en D2V ~~avec les 2 équipes terminant aux deux premières places des Play-Offs impliquant les équipes classées 2ème et 3ème de chaque poule.~~ et 4 équipes (les 2èmes et 3èmes de chaque poule) s'affrontent pour participer aux 2 rencontres de barrage face à des équipes de D2V.

En **D4S**, les 4 équipes classées à la 1ère place de chaque poule sont promues directement en D3S, et 8 équipes (les 2èmes et 3èmes de chaque poule) s'affrontent pour participer aux 4 rencontres de barrage face à des équipes de D3S.

En **D4V**, ~~8 équipes s'affrontent sur 2 tours pour définir les 4 promues en D4V.~~ les 4 meilleures équipes de la première phase (classement général de la division) sont promues directement en D3V et les 4 équipes suivantes s'affrontent pour participer aux 2 rencontres de barrage face à des équipes de D3V.

En **D5S**, ~~les 4 meilleures équipes de la saison sont promues directement en D4S, et les 8 équipes suivantes s'affrontent pour participer aux 4 rencontres de barrage face à des équipes de D4S.~~ les équipes classées à la 1ère place de chaque poule sont promues directement en D4S et les 8 suivantes au classement général de la division s'affrontent pour participer aux 4 rencontres de barrage face à des équipes de D4S.

Le principe de fonctionnement des rencontres de promotion est précisé dans le document en annexe "CD44-IC-Playoffs".

Alinéa III.2 SEN/VET - Principe général des relégations

En **D1S** et **D1V**, l'équipe classée à la dernière place de la poule est reléguée en D2S et D2V, ainsi que l'équipe perdante des Play-Downs impliquant les équipes classées 5ème, 6ème et 7ème de la poule.

En **D2S** ~~et **D2V**~~, les équipes classées à la dernière place de chaque poule sont reléguées en D3S ~~et D3V~~, ainsi que les équipes terminant aux 2 dernières places des Play-Downs impliquant les équipes classées 6ème et 7ème de chaque poule (4 descentes vers la D3S ~~et 4 descentes vers la D3V~~).

En **D2V**, les 2 équipes classées à la dernière place de chaque poule sont reléguées en D3V, et 4 équipes (les 6ème et 7ème de chaque poule) s'affrontent pour ne pas participer aux 2 rencontres de barrage face à des équipes de D3V.

En **D3S** ~~, **D4S et D3V**~~, les 4 équipes classées à la dernière place de chaque poule sont reléguées en D4S ~~, D5S et D4V~~.

En **D3S** ~~et **D4S**~~, 8 équipes (les 6ème et 7ème de chaque poule) s'affrontent pour ne pas participer aux 4 rencontres de barrage face à des équipes de D4S ~~et D5S~~.

En **D3V**, les équipes terminant aux 2 dernières places ~~des Play-Downs impliquant les équipes classées 6ème et 7ème de chaque poule sont reléguées en D4V (au total, 4 descentes vers la D4V)~~ de

chaque poule sont reléguées en D4V, et 4 équipes (les 5ème et 6ème de chaque poule) s'affrontent pour ne pas participer aux 2 rencontres de barrage face à des équipes de D4V.

En **D4S**, autant d'équipes que de poules de D5S sont reléguées directement en D5S (donc les n dernières du classement général de la division) et les 8 précédentes s'affrontent pour ne pas participer aux 4 rencontres de barrage face à des équipes de D5S.

Le principe de fonctionnement des rencontres de relégations est précisé dans le document en annexe "CD44-IC-Playoffs".

Alinéa III.3 SEN/VET - Division incomplète

Toute place vacante sera complétée selon les résultats de l'ensemble des divisions de la saison précédente, par ordre de priorité :

1. Promotion d'équipe(s) non promue(s) à l'issue des play-offs ou barrages ;
2. Repêchage d'équipe(s) reléguée(s).

L'ordre des promotions se fait en fonction du niveau atteint lors des play-offs ou des play-downs, puis du classement général des divisions. Cf. Alinéa VII.4

Cependant, les repêchages éventuels provenant de la division la plus basse se feront à la discrétion de la commission.

Alinéa III.4 SEN - Ajustement par rapport au championnat régional

En cas de relégation d'une ou plusieurs équipe(s) évoluant en championnat régional, des relégations supplémentaires pourront être effectuées dans chaque division selon le classement général.

En cas de qualification supplémentaire (éventuel barrage ou promotion directe) au championnat régional, toutes les divisions seront complétées selon l'Alinéa III.3.

Alinéa III.5 SEN - Forfait d'une équipe en championnat régional

Une équipe qui déclare forfait en championnat régional (ou national) ne sera pas réintégrée en championnat départemental. C'est au club concerné de redéployer ses effectifs au sein des autres équipes engagées en championnat départemental.

Alinéa III.6 SEN/VET - Forfait d'une équipe en championnat départemental

Lorsqu'un club déclare le forfait d'une équipe, celui-ci sera systématiquement réalisé sur l'équipe engagée dans la division la moins élevée. La commission compétitions pourra examiner toute demande transmise de relégation exceptionnelle pour d'autres équipes et statuera avant la date limite d'inscription.

Une équipe engagée qui déclare forfait en cours de championnat pour le reste de la saison verra toutes les rencontres suivantes perdues par forfait et sera classée dernière de sa division.

Alinéa III.7 HOM – Principe en challenge hommes

A chaque début de saison, pour le championnat départemental interclubs challenge hommes, la compétition est remise à zéro. Il n'y a donc ni promotion ni relégation dans ce championnat.

Article IV. Constitution des équipes

Alinéa IV.1 Constitution d'une équipe

Une équipe de championnat est constituée en début de saison de plusieurs joueurs d'un seul club FFBaD du 44 dans lequel ils sont licenciés.

Une entente entre 2 clubs est cependant possible afin de constituer une équipe commune, à condition qu'au moins l'un des 2 clubs membre de l'entente n'ait pas d'autre équipe engagée dans le même championnat.

Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule équipe par championnat, sauf dispositions des Alinéa IV.8 et Alinéa IV.9.

Sur la feuille de composition d'équipe (sur Decl'IC), les joueurs seront inscrits par ordre décroissant de leur valeur (voir le tableau de valeurs de l'Alinéa IV.5).

Alinéa IV.2 SEN - Constitution d'une équipe Seniors

Une équipe de championnat départemental interclubs mixte seniors devra être composée au minimum de 3 femmes et de 4 hommes, considérés comme titulaires, et au maximum de 10 femmes et de 10 hommes.

Si un club engage au moins 2 équipes, ces équipes devront être inscrites dans les divisions, de la D1S à la D5S, par ordre décroissant de valeur (cf. Alinéa IV.5).

Alinéa IV.3 VET - Constitution d'une équipe Vétérans

Une équipe de championnat départemental interclubs mixte vétérans devra être composée au minimum de 3 femmes et de 4 hommes, considérés comme titulaires, et au maximum de 10 femmes et de 10 hommes.

Si un club engage au moins 2 équipes, ces équipes devront être inscrites dans les divisions, de la D1V à la D4V, par ordre décroissant de valeur (cf. Alinéa IV.5).

Alinéa IV.4 HOM - Constitution d'une équipe Hommes

Une équipe de championnat départemental interclubs challenge hommes devra être composée au minimum de 6 hommes, dont les 4 premiers sont considérés comme titulaires, et au maximum de 10 hommes.

Si un club engage 2 ou 3 équipes, ces équipes devront être inscrites, dans la mesure du possible, dans des poules différentes.

A l'inscription de l'équipe en début de saison, un joueur ne peut pas être inscrit dans le challenge hommes et dans une des équipes du championnat mixte seniors et/ou vétérans. Un junior peut être inscrit à la fois en challenge hommes et en interclubs jeunes.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe de challenge hommes de son club.

Un joueur inscrit en championnat mixte senior et/ou vétérans n'a pas accès au challenge hommes, quel que soit le moment de la saison.

Un joueur du challenge hommes peut rejoindre le championnat mixte seniors et/ou vétérans en cours de saison, mais sera alors radié pour la suite de la saison du challenge hommes.

Un joueur engagé ne peut pas avoir un classement supérieur à D9, à la date limite d'inscription des joueurs dans les équipes, quelque que soit la discipline (simple – double homme – double mixte). Il sera cependant possible de dépasser ce classement en cours de saison.

Alinéa IV.5 Valeur d'une équipe ou d'une paire de double

La valeur d'une équipe ou d'une paire de double est calculée en additionnant la valeur de ses joueurs. Le barème suivant est appliqué aux titulaires de l'équipe (7 en SEN, 7 en VET et 4 en HOM) ou aux 2 membres de la paire :

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point
						NC	0 point

Pour le calcul de la valeur d'une équipe, le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel de la discipline dans laquelle il est le mieux classé, à la date de clôture des inscriptions de la nouvelle saison.

Pour le calcul de la valeur d'une paire de double, le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel dans la discipline jouée le jour de la rencontre.

Alinéa IV.6 Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division et dans une poule sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf. Alinéa IV.5). En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, il sera tenu compte du classement final des équipes à l'issue de la saison précédente.

Alinéa IV.7 Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés FFBaD au plus tard le jour de leur première rencontre. La référence est la date d'autorisation à la compétition attribuée par la FFBaD. Les éventuelles suspensions décidées par la FFBaD ou la Ligue sont appliquées en championnat.

La compétition est ouverte aux joueurs cadets, juniors, seniors, vétérans et parabadminton pour le championnat départemental interclubs **mixte seniors.**

Les joueurs minimes sont autorisés à condition d'être classé au moins D8 dans une des disciplines.

La compétition est ouverte aux joueurs juniors, seniors, vétérans et parabadminton pour le championnat départemental interclubs **challenge hommes**.

La compétition est ouverte à partir de la catégorie V1 et aux joueurs et joueuses parabadminton pour le championnat départemental interclubs **mixte vétérans**.

Alinéa IV.8 Ajout, suppression et transfert de joueur

À condition de respecter les Alinéa IV.1 et Alinéa IV.7, il sera possible de compléter une équipe par un joueur non inscrit en début de saison dans le championnat concerné, ou inscrit dans une équipe de niveau inférieur.

Toute descente de joueurs ou joueuses en équipe inférieure est impossible.

Toute demande d'ajout ou de transfert s'effectue sur Decl'IC, et doit être faite au minimum 72 heures avant la rencontre à laquelle souhaite participer le nouveau joueur. Cette modification ne deviendra effective qu'après validation sur Decl'IC par la commission.

Dans le cas d'un ajout dans l'équipe la plus faible d'un club, le délai de 72 heures est réduit à 24 heures.

Lors du transfert d'un joueur, la radiation de son ancienne équipe devient effective à la date de la demande, sous réserve d'accord de la commission.

Si le club a engagé plusieurs équipes dans le championnat concerné, ces équipes devront conserver leur ordre hiérarchique de valeur initial (cf. Alinéa IV.5).

Lors de la phase de play-offs et play-downs, le présent alinéa est applicable en passant par Decli'IC au moins 24 heures avant la rencontre (au lieu de 72 heures), en signalant par mail la modification au capitaine adverse et sous réserve d'~~acceptation sur Decl'IC par~~ accord de la commission.

Lors de la phase de play-offs et play-downs, mis à part pour la première équipe du club, un ajout ou un transfert de joueur ne doit pas augmenter la valeur de l'équipe (cf. Alinéa IV.5).

Un joueur transféré ne pourra disputer qu'une seule rencontre lors d'une même journée du championnat départemental interclubs.

La suppression d'un joueur de son équipe sera traitée au cas par cas.

Alinéa IV.9 Remplacement temporaire en championnat départemental

À condition de respecter les Alinéa IV.1 et Alinéa IV.7, il sera possible de compléter temporairement une équipe par un joueur inscrit dans une équipe inférieure du même championnat.

Ce joueur devra IMPERATIVEMENT être signalé au capitaine adverse, au responsable de poule et à la commission (interclubs@codep44-badminton.fr) au moins 24h avant le début prévu de la rencontre. Un seul remplaçant sera autorisé par rencontre.

Ce remplaçant ne pourra disputer qu'une seule rencontre lors d'une même journée du championnat départemental interclubs ~~concerné~~, et pourra rejouer dans son équipe d'origine lors de la journée suivante.

Tout joueur ayant disputé 2 rencontres dans une équipe autre que son équipe d'origine est définitivement transféré vers cette équipe.

Un joueur inscrit dans une équipe de championnat départemental interclubs challenge hommes est autorisé à effectuer un seul remplacement dans le championnat départemental interclubs mixte seniors ou vétérans, tout autre remplacement entraînera sa radiation de son équipe d'origine mais il pourra changer de championnat en étant ajouté selon l'Alinéa IV.8.

Le présent alinéa est seulement applicable à la phase des rencontres de poules, hors play-offs et play-downs durant lesquels les transferts et ajouts seront toujours possibles.

Alinéa IV.10 SEN – Joueurs titulaires en championnat régional ou national

Les clubs possédant une ou plusieurs équipes en championnat régional ou national devront déclarer, avant la fin des inscriptions sur Decl'IC, ~~3~~ 4 joueurs et 3 joueuses par équipe classé(e)s N, R ou D dans au moins une discipline qui seront considérés titulaires et donc non autorisés à participer au championnat départemental interclubs mixte seniors. En cas d'absence de déclaration de ces ~~6~~ 7 joueurs, la commission les désignera arbitrairement.

Les équipes ainsi constituées devront avoir une valeur supérieure aux équipes du même club engagées en championnat départemental interclubs mixte seniors (cf. Alinéa IV.5).

Alinéa IV.11 SEN – Joueur remplaçant en championnat régional ou national

Tout joueur ayant disputé 3 rencontres* en championnat régional ou national, n'est plus autorisé à participer au championnat départemental interclubs mixte seniors pour le reste de la saison.

** : une rencontre correspond à l'affrontement entre 2 équipes indépendamment de la journée jouée (dans une journée de championnat régional, il y a le plus souvent 2 rencontres par journée).*

Par ailleurs, pour respecter la notion de « journée » en adéquation avec les interclubs régionaux et nationaux, un joueur ayant disputé une rencontre lors d'une journée de championnat régional ou national ne pourra pas rejouer dans une équipe départementale dans les 14 jours suivant cette rencontre.

Article V.Déroulement du Championnat

Alinéa V.1 Constitution des poules

La composition des différentes poules d'une division sera tirée au sort par la commission en début de saison, sauf pour la division la plus basse (DS5 et DV4) et le pour championnat challenge hommes dont les poules seront constituées prioritairement géographiquement.

Toutefois, les poules devront être équilibrées en termes de valeur des équipes (Alinéa IV.5) et les équipes têtes de poule seront définies et réparties en fonction de leur valeur (Alinéa IV.5).

Alinéa V.2 Format du championnat

1ère phase = poules

La **D1S** et la **D1V** sont composées d'une poule unique de 8 équipes.

La **D2S**, la **D2V** et la **D3V** sont composées de 2 poules (A et B) de 8 équipes.

La **D3S** et la **D4S** sont composées de 4 poules (A, B, C et D) de 8 équipes.

La **D4V** et la **D5S** sont composées en fonction du nombre d'équipes engagées, les modalités d'organisation de ces divisions seront fixées en réunion de début de saison. Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué.

Les poules de championnat départemental interclubs **challenge hommes** sont composées en fonction du nombre d'équipes engagées, les modalités d'organisation de ces deux subdivisions seront fixées en réunion de début de saison. Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. La première phase se déroule de mi-octobre à mars.

2ème phase = barrages (Play-Offs et Play-downs)

Les rencontres auront lieu comme indiqué dans le document en annexe "CD44-ICBarrages". Les équipes seront classées dans une poule selon les Alinéas VII.1 et VII.2, et pour une rencontre particulière selon les principes de l'Alinéa VII.2 (différence de matchs, sets, points puis âges). Cette phase de barrages permet de déterminer les équipes changeant de division pour la saison suivante.

Pour le championnat départemental interclubs **challenge hommes**, des poules de niveau sont constituées en tenant compte des résultats de la phase précédente. Deux équipes du même club pourront alors se rencontrer. La seconde phase se déroule de mars à juin.

Alinéa V.3 Ordre des rencontres

Les équipes sont classées dans leur poule en fonction de leur rang comme défini à l'Alinéa IV.6.

Pour une poule composée de 8 équipes, l'ordre des rencontres sera le suivant :

1ère journée	2ème journée	3ème journée	4ème journée	5ème journée	6ème journée	7ème journée
1 reçoit 8	7 reçoit 1	1 reçoit 6	5 reçoit 1	1 reçoit 4	4 reçoit 2	1 reçoit 2
2 reçoit 7	8 reçoit 2	2 reçoit 5	6 reçoit 2	2 reçoit 3	3 reçoit 1	3 reçoit 4
3 reçoit 6	5 reçoit 3	3 reçoit 8	7 reçoit 3	6 reçoit 7	8 reçoit 6	5 reçoit 6
4 reçoit 5	6 reçoit 4	4 reçoit 7	8 reçoit 4	5 reçoit 8	7 reçoit 5	7 reçoit 8

Article VI. Déroulement des rencontres

Alinéa VI.1 Calendrier

Le calendrier des rencontres sera défini avant la date du début du championnat. Il s'établira par un dialogue entre les capitaines ou responsables de chaque club, via l'application dédiée selon les critères suivants :

- Les dates proposées pendant les jours fériés, les vacances scolaires, les samedis et les dimanches pourront être refusées par l'équipe reçue.
- En cas d'impossibilité d'accord entre les 2 équipes concernées, l'équipe reçue pourra proposer une date d'accueil dans son gymnase. L'ensemble de l'organisation de cette rencontre reste à la charge de l'équipe prévue initialement pour recevoir (feuille de rencontre et collation).
- Si le désaccord persiste, les 2 équipes seront déclarées forfait pour la rencontre concernée.
- Les dates fixées seront définitives
- Un changement de date (report ou anticipation) doit être justifié et rester exceptionnel. En cas de report, la rencontre doit se jouer durant la période de la journée de championnat concernée ou dans les 15 jours suivant la date initiale. La nouvelle date doit être décidée

entre les capitaines avant la date initiale de la rencontre et ne prendra effet qu'après l'accord du responsable de la poule concernée.

Alinéa VI.2 Joueurs inscrits dans plusieurs championnats départementaux

Un joueur inscrit en championnat départemental interclubs mixte seniors **et** vétérans ne pourra disputer 2 rencontres le même jour.

Un joueur inscrit en championnat départemental interclubs mixte seniors **et** jeunes ne pourra disputer une rencontre seniors le même jour qu'une journée du championnat jeunes.

Alinéa VI.3 Délais

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra impérativement contacter le capitaine de l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date fixée afin de préciser les aspects logistiques de la rencontre (lieu, code d'accès, fermeture de la salle, parking…) les conditions d'accueil (utilisation des vestiaires et douches, organisation de collation après la rencontre, sens de circulation…) et toute autre mesure sanitaire spécifique.

En l'absence de contact, le capitaine de l'équipe qui se déplace est en droit de contacter l'équipe adverse mais ne peut en aucun cas justifier auprès du gestionnaire de poule d'une demande de report ou d'une déclaration de forfait de l'équipe adverse.

Alinéa VI.4 SEN - Format d'une rencontre Seniors

Une rencontre standard se joue en 8 matchs soit :

En D1S, D2S, D3S et D4S	En D5S
- 2 simples hommes	- 2 simples hommes
- 2 simples dames	- 1 simple dames
- 1 double hommes	- 1 double hommes
- 1 double dames	- 1 double dames
- 2 doubles mixtes	- 3 doubles mixtes

Les matchs devront se jouer dans l'ordre indiqué ci-dessus sauf accord des 2 capitaines.

Lorsque l'équipe est complète les 8 matches doivent être joués.

Alinéa VI.5 VET - Format d'une rencontre Vétérans

- Une rencontre standard se joue en 7 matchs soit :

En D1V, D2V, D3V et D4V
- 1 simples hommes
- 1 simple dames
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 3 doubles mixtes

Les matchs devront se jouer dans l'ordre indiqué ci-dessus sauf accord des 2 capitaines.

Lorsque l'équipe est complète les 7 matches doivent être joués.

Alinéa VI.6 SEN/VET - Format d'une rencontre en barrage

Une rencontre, lors des barrages, se déroule selon le même format que lors de la première phase. Cependant, si les deux équipes sont issues de divisions avec des formats différents, la rencontre se joue selon le format de la division la plus haute entre les deux divisions concernées.

Alinéa VI.7 HOM - Format d'une rencontre Challenge Hommes

Une rencontre standard se joue en 6 matchs soit :

- 4 simples hommes
- 2 double hommes

Les matchs se jouent dans l'ordre décidé par les capitaines au début de la rencontre.

Lorsque l'équipe est complète les 6 matches doivent être joués.

Alinéa VI.8 Feuille de rencontre

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune, avant le début de la rencontre.

Tout joueur remplaçant dans une rencontre, non inscrit au recto mais susceptible de jouer, doit être inscrit au verso de la feuille de rencontre dès le début de celle-ci et avant le premier match. Ces joueurs doivent être présents avant le début du premier match.

Les joueurs en remplacement temporaire (Alinéa IV.9) devront IMPÉRATIVEMENT être signalés au capitaine adverse, au responsable de poule et à la commission (interclubs@codep44-badminton.fr) au moins 24h avant le début prévu de la rencontre.

Alinéa VI.9 Joueurs mutés

En ce qui concerne les joueurs mutés, ceux-ci ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

Alinéa VI.10 Nombre de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer 2 simples et/ou 2 doubles hommes et/ou 2 doubles mixtes.

Un joueur ne doit pas disputer plus de 2 matchs dans la même rencontre.

Alinéa VI.11 Hiérarchie des matchs

Pour les matchs de simples, le joueur jouant l'éventuel deuxième simple doit avoir un classement [en simple] inférieur ou égal à celui du joueur jouant le premier simple. En cas d'égalité, le choix de la hiérarchie est effectué par le capitaine. Le terme classement du joueur correspond à une lettre et un nombre (D8 par exemple) et peut être assimilé à sa valeur définie à l'Alinéa IV.5.

Le même principe se décline pour le ou les éventuels simples suivants lors d'une rencontre de championnat départemental interclubs mixte seniors ou challenge hommes (SH1 ≥ SH2 ≥ SH3 ≥ SH4).

Pour les matchs de double (mixte et hommes), la paire, librement constituée, jouant l'éventuel second double (mixte ou hommes) doit avoir une valeur (dans la discipline concernée) inférieur ou égal à la paire jouant le premier double (mixte ou hommes). En cas d'égalité, le choix de la hiérarchie est effectué par le capitaine. Le même principe se décline pour les éventuels doubles suivants.

La valeur d'une paire est déterminée en fonction des valeurs rappelées dans l'Alinéa IV.5 et en additionnant la valeur des 2 joueurs composant la paire.

Les classements pris en compte pour la hiérarchie des matchs sont ceux respectant l'Alinéa VI.12.

Alinéa VI.12 Changement de classement

Le classement officiel de référence est celui publié par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sur Poona. Les changements de classement hebdomadaires sont pris en compte.

Attention, le changement de classement officiel a lieu dans la nuit du mercredi au jeudi. Les capitaines doivent être vigilants sur ce point, charge à eux de vérifier le classement des joueurs et joueuses de leur équipe le jour de la rencontre.

Ces classements peuvent modifier la hiérarchie des matchs d'une rencontre à l'autre, mais ne génèrent pas de modification concernant la composition d'une équipe.

Alinéa VI.13 SEN - Équipe incomplète

Une équipe complète en D1S, D2S, D3S et D4S est composée au minimum de 3 joueurs et 3 joueuses.

Dans le cas où une équipe de D1S, D2S, D3S ou D4S serait incomplète, elle sera automatiquement déclarée forfait (WO) pour le second match de mixte et le second match de simple (homme et/ou femme selon l'absence d'un joueur et/ou d'une joueuse). Les autres matchs pouvant être joués (en respectant l'Alinéa VI.~~9~~10) seront joués.

Une équipe complète en D5S est composée au minimum de 4 joueurs et 3 joueuses.

Dans le cas où une équipe de D5S serait incomplète, le capitaine aura le choix du ou des matchs forfaits tout en respectant le principe de jouer le ou les simples homme / mixtes les plus fort au détriment du ou des simples homme / mixtes les plus faibles. Les autres matchs pouvant être joués (en respectant l'Alinéa VI.10) seront joués.

L'équipe adverse doit noter sur la feuille de rencontre sa composition, en respectant la hiérarchie des simples et des mixtes, et noter WO pour les matchs forfaits par l'équipe incomplète.

Alinéa VI.14 VET - Équipe incomplète

Une équipe complète en est composée au minimum de 3 joueurs et 3 joueuses.

Dans le cas où une équipe est incomplète, elle sera automatiquement déclarée forfait (WO) pour le troisième match de mixte et un match de simple. Les autres matchs pouvant être joués (en respectant l'Alinéa VI.10) seront joués.

Ainsi, une équipe composée simplement de 2 joueurs et 2 joueuses ne pourra jouer que le double hommes, le double dames et les 2 premiers mixtes.

En cas d'absence d'un deuxième joueur et/ou d'une deuxième joueuse, le simple sera joué à la place du double et un seul mixte sera joué.

L'équipe adverse doit noter sur la feuille de rencontre sa composition, en respectant la hiérarchie des mixtes, et noter WO pour les matchs forfaits par l'équipe incomplète.

Alinéa VI.15 HOM - Équipe incomplète

Une équipe complète est composée au minimum de 4 joueurs.

Dans le cas où une équipe est incomplète, elle sera automatiquement déclarée forfait (WO) pour le second double hommes et le ou les simples les plus faibles (en fonction du nombre de joueurs absents). Les autres matchs pouvant être joués (en respectant l'Alinéa VI.10) seront joués.

L'équipe adverse doit noter sur la feuille de rencontre sa composition, en respectant la hiérarchie des simples, et noter WO pour les matchs forfaits par l'équipe incomplète.

Alinéa VI.16 Blessure ou abandon

Un abandon (considéré comme un match perdu et compté en complétant les points jusqu'à ~~21~~ 15 dans le ou les sets non terminés) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible le concernant pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la feuille de rencontre est autorisé à condition de respecter les Alinéas VI.8 à VI.11.

Alinéa VI.17 Interruption de rencontre

En cas d'interruption de rencontre, tous les matches non joués et non terminés seront perdus sur abandon par l'équipe qui reçoit.

Au-delà de 30 minutes après l'heure prévue pour le début de la rencontre, si l'équipe visiteuse n'est pas au complet, le club organisateur ne pourra plus être tenu pour responsable de l'interruption de la rencontre, si et seulement si une réserve a été émise par ce dernier. Dans ce cas, la commission en charge du championnat statuera concernant les matches non joués et non terminés.

Alinéa VI.18 Volants

Conformément au Règlement Général des Compétitions émis par la FFBaD, les rencontres se jouent avec des volants ~~plumes ou nylon~~ Plume, Hybride, Synthétique ou Plastique classés « Elite » ou « Standard » par la FFBaD (https://www.ffbad.org/equipements-classements-federaux) ~~homologués pour les compétitions fédérales~~, à la charge des 2 équipes ~~(les équipes devront être équipées pour chaque rencontre de volants nylons ET plumes, si le classement des joueurs l'impose)~~ :

- ~~Les matchs opposants des joueurs classés D, R ou N se jouent avec des volants plumes.~~
- ~~Les matchs opposants des joueurs classés D, R ou N à des joueurs classés P ou NC se jouent avec des volants plumes.~~
- Les matchs comprenant au moins un joueur classé D, R ou N, se jouent avec des volants Plume, Hybride ou Synthétique.
- Les matchs opposant des joueurs classés P et/ou NC peuvent se jouer avec des volants ~~plumes ou nylon~~ Plastique, les joueurs se mettant d'accord avant le match. En cas de désaccord, les matchs se dérouleront avec des volants ~~nylon~~ Plastique.

Définition des différents types de volants :

Plume	**Hybride**	**Synthétique**	**Plastique**
Bouchon en liège	Bouchon en liège	Bouchon en liège	Bouchon en liège
Plumes naturelles	Jupe synthétique	Jupe en carbone	Plastique
	Plumes naturelles courtes	Plumes en mousse (polyéthylène)	

Alinéa VI.19 Arbitrage

A défaut d'arbitre lors des rencontres, les joueurs s'auto-arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiés par la FFBaD.

Alinéa VI.20 Transmission de la feuille de rencontre

Il revient au capitaine de l'équipe à domicile de remplir correctement la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 capitaines et transmise impérativement dans les 72h par mail au responsable de la poule concernée par le capitaine de l'équipe qui reçoit, avec copie obligatoire au capitaine adverse.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'originale, cette copie lui sera demandée par la commission en charge du championnat.

Alinéa VI.21 Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de rencontre en réserve. Elle sera étudiée par la commission en charge du championnat qui statuera.

Alinéa VI.22 Irrégularité

La commission en charge du championnat pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.

Alinéa VI.23 Collation d'après rencontre

Le club recevant organisera une collation pour clôturer la rencontre.

Article VII. Classement

Alinéa VII.1 Classement d'une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- Rencontre gagnée 5 points
- Rencontre ex-æquo 3 points
- Rencontre perdue 1 point
- Bonus offensif +1 point (sauf si rencontre gagnée par forfait)
- Bonus défensif +1 point
- Rencontre forfait 0 point

Pour gagner une rencontre, il faut remporter plus de matchs que l'équipe adverse.

Le bonus offensif est attribué pour une rencontre gagnée en remportant tous les matchs.

Le bonus défensif est attribué pour une rencontre perdue par 1 ou 2 matchs d'écart.

Alinéa VII.2 Égalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité de points au classement entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (puis ensuite entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes (sets et points). Si l'égalité persiste c'est l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs et joueuses ayant participé à la rencontre les ayant opposées est la plus faible qui est classée devant l'autre. En championnat vétérans, c'est la moyenne d'âge la plus élevée qui permettra d'être mieux classé.

Alinéa VII.3 Champions départementaux

Les titres de champions départementaux seront décernés comme suit :

- **D1S, D2S**, **D3S**, **D1V** et **D2V** : l'équipe première de la poule de Play-Off.
- **D4S, D5S**, **D3V** et **D4V** : l'équipe remportant la phase Finale.

Le titre de champion départemental de l'interclubs challenge hommes sera décerné à l'équipe classée première, lors la seconde phase, de la poule de niveau le plus élevé.

Alinéa VII.4 Classement général d'une division

Un classement général sera effectué dans chaque division en fonction des résultats des 2 phases de chacun des championnats selon les principes suivants :

- Les résultats des barrages (2ème phase) sont prioritaires par rapport aux résultats de la 1ère phase. L'alinéa VII.2 est applicable pour départager les égalités dans les poules de Play-Offs et de Play-Downs. Lorsque 2 équipes ne se sont pas rencontrées (cas de plusieurs matchs de montée ou de descente), elles sont départagées en fonction de leur performance lors de la 1ère phase (classement, points, différence de matchs, …).
- Les équipes n'ayant pas participé à la 2ème phase sont départagées en fonction de leur performance obtenue lors de la 1ère phase (classement final dans leur poule, puis nombre de points au classement, puis différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres, puis différence entre le nombre de sets gagnés et perdus, puis différence entre le nombre de points gagnés et perdus, et enfin à la moyenne d'âge la plus faible des joueurs titulaires).

Dans le cas où il faudrait classer des équipes issues de poules comprenant un nombre d'équipes différent, par soucis d'équité, le classement des poules est recalculé avec un nombre identique de rencontres en retirant celles face aux équipes les moins bien classées (à priori, une par poule).

Article VIII. Sanctions

Alinéa VIII.1 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa VIII.2 Joueur non autorisé à la compétition

En cas de joueur non autorisé à la compétition (Alinéa IV.7) mais participant à une rencontre : forfait (noté Match invalide) de tous les matchs gagnés par ce joueur et 2 points de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa VIII.3 Joueur non autorisé à jouer dans l'équipe

En cas de joueur participant à une rencontre sans être autorisé à jouer dans l'équipe (Article IV) : forfait (noté Match invalide) de tous les matchs gagnés par ce joueur et 1 point de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Alinéa VIII.4 Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour

En cas de joueur participant à 2 rencontres interclubs le même jour (Alinéa VI.2) : forfait (noté Match invalide) de tous les matchs gagnés par ce joueur dans les 2 rencontres et 1 point de pénalité pour ses 2 équipes au classement général de leur poule.

Alinéa VIII.5 Joueur ayant disputé 2 rencontres lors de la même journée

En cas de joueur participant à 2 rencontres interclubs dans le même championnat et lors de la même journée (Alinéa IV.8 ou IV.9) : forfait (noté Match invalide) de tous les matchs gagnés par ce joueur uniquement pour la deuxième rencontre jouée chronologiquement et 1 point de pénalité au classement général de la poule uniquement pour l'équipe ayant joué en second chronologiquement.

Alinéa VIII.6 Erreur dans la hiérarchie des matchs

En cas d'erreur dans la hiérarchie des matchs (Alinéa VI.11) : forfait (noté Match invalide) de chaque match ne respectant pas l'ordre (à partir du deuxième match), dans le cas où il aurait été gagné par l'équipe à l'origine de l'erreur. Par exemple, en cas ~~d'erreur sur les doubles~~ d'inversion entre 2 doubles, seul le second double peut être déclaré forfait. Un éventuel troisième match dans la même discipline (SH ou DX) peut être considéré valable même si le deuxième est en erreur dans la hiérarchie, à condition d'être d'un niveau inférieur au premier match.

Alinéa VIII.7 Équipe incomplète

Une équipe incomplète perdra les matchs forfaits sur le score de ~~21-0, 21-0~~ 15-0, 15-0 et aura 1 point de pénalité au classement général de la poule.

Une équipe ayant fait deux forfaits complets ou plus lors de la saison ne pourra être repêchée lors des promotions / relégations.

Alinéa VIII.8 Rencontre reportée

Pour toute rencontre reportée (Alinéa VI.1) sans accord du gestionnaire de poule, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de 8/0, 7/0 ou 6/0 pour les matchs et d'1 point de pénalité.

Alinéa VIII.9 Interruption

En cas de rencontre interrompue (Alinéa VI.16), les matches non joués et non terminés seront perdus (notés Match invalide) sur le score de ~~21-0, 21-0~~ 15-0 15-0 :

- Par l'équipe visiteuse en cas de retard de plus de 30 minutes sur l'horaire de début de la rencontre
- Par l'équipe qui reçoit dans tous les autres cas

Alinéa VIII.10 Nombre de matchs joués

Si un joueur joue plus de 2 matchs lors d'une rencontre (Alinéa VI.10), tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits (notés Match invalide).

Alinéa VIII.11 Transmission de la feuille de rencontre

Une feuille de rencontre non transmise par email dans le délai des 72h (Alinéa VI.19), la date d'envoi du message faisant foi, sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général pour l'équipe à domicile.

En cas de perte de la feuille de rencontre, la copie sera demandée au capitaine adverse. Si cette copie ne peut être présentée, la rencontre sera déclarée forfait pour les deux équipes.

Alinéa VIII.12 Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront enregistrés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif ou de la paire non fautive.

Alinéa VIII.13 Récidive

En cas de récidive, le joueur ou l'équipe concerné risque une exclusion du championnat.

Alinéa VIII.14 Reprise de sanctions aux barrages

Concernant le classement des poules, les sanctions appliquées durant la saison régulière ne sont pas reprise lors de la phase de barrages. Les matchs irréguliers déclarés perdus restent perdus.

Alinéa VIII.15 Autres sanctions

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction qu'elle jugera appropriée.

Alinéa VIII.16 Réclamation

En cas de désaccord avec la commission compétitions, le président d'un club ou le capitaine d'une équipe peut adresser un mail argumenté à la commission compétitions qui étudiera la réclamation et rendra une décision.

En cas de désaccord avec cette décision, le président du club ou le capitaine de l'équipe pourra faire appel auprès du Conseil d'Administration du Comité qui étudiera la demande et rendra une décision définitive.

Article IX. Commission compétitions

Alinéa IX.1 Gestion du championnat

La gestion du championnat est confiée par le Conseil d'administration du Comité départemental à la commission compétitions. Cette dernière est compétente pour statuer sur l'interprétation et l'application du présent règlement, ainsi que sur les réclamations.

Alinéa IX.2 Membres de la Commission

Tout club inscrivant au moins quatre équipes en championnat (seniors, vétérans et hommes confondus) a l'obligation de proposer, avant la date limite des inscriptions, au moins une personne qui sera gestionnaire de poule ou intégrera la commission compétitions. À défaut, le club ne pourra pas inscrire d'équipe en Challenge Hommes et devra payer une amende de 100 Euros par équipe inscrite.

Alinéa IX.3 Inscription des équipes

Les inscriptions d'équipes se font via le Logiciel Decl'IC : http://www.codep44-badminton.fr

Alinéa IX.4 Responsables de division et de poule

Les responsables de division et de poule seront désignés par la commission.

Alinéa IX.5 Coordonnées

Les coordonnées des membres de la commission, des responsables de division et de poule seront communiquées en début de saison au correspondant championnat de chaque club inscrit.

Fait à Nantes, le 01/06/2026

La commission compétitions du Comité Départemental de Loire-Atlantique de badminton

http://www.codep44-badminton.fr

Mail : interclubs@codep44-badminton.fr